

Commission de l'Éducation, de l'Enseignement de
promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de
la Recherche scientifique du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

25 NOVEMBRE 2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024 (SOIR)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale (article 82 du règlement)	3
1.1 Question de Mme Clémentine Barzin, intitulée «Radicalisme dans les écoles et risque d'(auto)censure des enseignants»	3
1.2 Question de M. Bruno Bauwens, intitulée «État des toilettes dans les écoles»	6
2 Ordre des travaux	9

Présidence de Mme Stéphanie Cortisse, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence le 26 novembre à 1h25.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

I Questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Clémentine Barzin, intitulée «Radicalisme dans les écoles et risque d'(auto)censure des enseignants»

Mme Clémentine Barzin (MR). – La semaine dernière, une rencontre entre le grand public et les auteurs du livre *«Allah n'a rien à faire dans ma classe»* a été annulée en dernière minute par ses organisateurs, à la suite d'intimidations et de menaces par des individus qualifiés de «jeunes». Ces derniers se revendiquaient de «l'interdiction de citer le nom d'Allah» pour exiger l'annulation de la rencontre et le retrait du livre de la vente. Cet ouvrage est un recueil de témoignages d'enseignants, certains d'ailleurs de confession musulmane, qui évoquent leur solitude et leurs craintes face à la pression islamiste de la part de certains de leurs élèves et à la montée de l'idéologie obscurantiste dans leurs classes.

Il y a quelques semaines, Madame la Ministre, je vous avais interrogée ici même sur la recrudescence du phénomène religieux extrémiste dans les écoles et sur le climat difficile dans certaines classes. L'enseignement y est entravé par un rejet, pour des raisons tenant à la religion, de concepts scientifiques, historiques et communément acceptés, comme l'infini en mathématiques, la théorie de l'évolution, la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes, le corps humain, etc. Dans ma question orale, j'avais mentionné l'autocensure désormais pratiquée par certains enseignants. Une enquête du Centre d'action laïque (CAL) en témoignait déjà en 2023: 40 % des enseignants interrogés disaient avoir déjà renoncé à aborder un sujet ou décidé d'en limiter le champ de réflexion afin d'éviter des conflits liés aux convictions des élèves.

L'annulation de la conférence dont j'ai parlé est une nouvelle étape franchie dans l'expression, sur la place publique, d'un islam radical. Elle doit nous inciter à poser sans tarder des actes concrets, de la prévention à la sanction, pour garantir le vivre ensemble et défendre les libertés fondamentales. L'école est le lieu par excellence où les élèves apprennent, dès leur plus jeune âge, l'esprit critique, les valeurs démocratiques et les libertés fondamentales sur lesquelles se construit notre société.

Vous avez déjà pris des mesures pour objectiver la situation des enseignants dans leurs classes en lançant, à la fin du mois de septembre dernier, un grand «*Baromètre du respect*». Vous avez également indiqué renforcer le service d'écoute destiné aux enseignants pour l'élargir aux problématiques d'autocensure. En outre, la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit de développer l'offre de formation continue afin de rendre celle-ci plus souple et plus adaptée aux réalités vécues par les enseignants et d'y inclure de nouvelles compétences et connaissances, notamment la gestion de classes – en particulier multiculturelles –, la lutte contre la montée des extrémismes et l'éducation aux médias. La DPC annonce également la volonté de votre gouvernement de renforcer la lutte contre toutes les formes d'extrémisme, de valoriser le devoir de mémoire et de mieux identifier et agréer les partenaires de référence de l'école.

Avez-vous déjà connaissance des résultats du «*Baromètre du respect*»? Si oui, quelles en sont les grandes lignes? Le service «*Écoute École*» est-il déjà effectif et sollicité par des enseignants pour y exprimer leurs craintes quant aux prises de position extrêmes de leurs élèves ou des parents ou pour aborder leur autocensure? Quand les nouveaux modules de formation, notamment ceux consacrés à la montée des extrémismes, seront-ils accessibles aux enseignants? Avez-vous rencontré les auteurs du livre en question ou des enseignants confrontés à une montée de la pression islamiste dans leur classe? Enfin, sur la base des résultats du «*Baromètre du respect*», quelles sont vos pistes pour renforcer la lutte contre toutes les formes d'extrémisme dans les écoles?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Je ne transige pas avec les piliers de notre système éducatif, tels que la défense des valeurs démocratiques et le développement de l'esprit critique, indispensables dans tout État de droit. Ces principes, défendus dans notre DPC, garantissent la liberté de pensée et d'expression et permettent à tous les élèves de s'intégrer dans la société et de participer à son développement. Toute menace proférée au nom d'une idée, quelle qu'elle soit, est inacceptable, et ce, quel que soit le moment ou le lieu. Cette problématique sociétale, extrêmement sensible depuis de nombreuses années, dépasse nos frontières. Elle nourrit des idées délétères, relève d'une multitude de facteurs et pénètre désormais l'école.

Je suis interpellée par diverses sources, dont les rapports de la Sûreté de l'État et de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM). Ces documents attestent de la montée des extrémismes dans notre société, notamment chez les jeunes. Ils identifient ces derniers comme des cibles des mouvements extrémistes. Dès lors, la problématique concerne donc les écoles, mais aussi le monde du sport et le secteur de l'aide à la jeunesse. J'ai abordé le sujet avec mon homologue française ce matin, alors qu'en France se déroule le procès de personnes mises en cause dans l'assassinat de Samuel Paty.

Que ces dérives extrémistes soient politiques, idéologiques, confessionnelles ou philosophiques, il est intolérable qu'elles entravent les missions de l'école, *a fortiori* des apprentissages. La fermeté est de mise. Il convient également d'aborder cette problématique avec nuance, puisqu'elle concerne des mineurs et des professeurs. Il importe de déterminer les actes qui méritent d'être sanctionnés et de traiter les cas avec justesse, en particulier lorsque ces dérives sont le fait de jeunes. En effet, il faut éviter les effets pervers induits par certaines réactions qui ont pour conséquence de déplacer les extrémismes et de créer une polarisation nuisible au développement des adultes de demain.

Cela dit, je n'ai pas attendu cet incident pour m'attaquer à cette problématique complexe. J'ai proposé des réponses institutionnelles et des mesures visant à protéger les enseignants et les élèves. Je rappelle le principe fondamental selon lequel l'extrémisme et le radicalisme religieux n'ont pas leur place à l'école!

Il est indispensable d'objectiver le phénomène. Le livre que vous avez mentionné, Madame la Députée, est un élément d'objectivation. J'ai aussi lancé le «*Baromètre du respect*». L'analyse des milliers de réponses que nous avons reçues de la part des enseignants est en cours. Nous disposerons très prochainement d'une photographie actualisée de l'autocensure, des pressions et des intimidations que subissent les enseignants, comme ce professeur de gymnastique qui refuse d'exempter les jeunes filles du cours de natation ou ce professeur de biologie qui est sous pression parce qu'il a montré un corps nu à un élève. Nous prendrons les mesures adéquates pour enrayer des phénomènes qui empêchent notre enseignement d'amener les élèves à maîtriser des référentiels et à apprendre une vie en commun harmonieuse.

Nous avons aussi décidé d'élargir le numéro vert «Écoute École» qui deviendra bientôt un outil supplémentaire pour traiter ce phénomène. La ligne sera accessible aux enseignants et à tous les acteurs du système éducatif pour leur permettre de rompre le silence et la solitude dans lesquels ils se réfugient parfois. J'ai demandé une analyse du nombre d'appels concernant le radicalisme et l'extrémisme. Des modules de formation sont aussi consacrés à la lutte contre la montée des extrémismes et à la prévention de celle-ci. Ils sont en cours d'élaboration et les enseignants pourront très bientôt les suivre.

Enfin, voici un mois, je me suis entretenue avec le groupe citoyen Les Universalistes qui organise, en février 2025, un colloque ayant pour thème «L'école face aux menaces identitaires, communautaristes et religieuses».

En outre, mon cabinet travaille sur la question de la neutralité et du port de signes conditionnels. La neutralité à l'école est un principe consacré par l'article 24 de la Constitution et par le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Ce principe garantit à l'élève le droit d'exercer son esprit critique et d'exprimer librement son opinion. Il permet aussi aux établissements de dispenser un enseignement lors duquel les faits sont exposés et

commentés en toute objectivité et d'organiser un espace garantissant le respect des libertés et des droits fondamentaux. Une mission du Service général de l'inspection (SGI) portera bientôt sur l'application du principe de neutralité par les établissements officiels. Cette mission a été oubliée lors des précédentes législatures.

Pour terminer, je rappelle que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est dotée d'un Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents, qui a été réorganisé durant la précédente législature pour le rendre plus efficace. Ce réseau vient en aide aux écoles, à la demande des directions et des pouvoirs organisateurs. Les équipes mobiles agissent en cas de situation de radicalisation ou de polarisation, grâce à des interventions individualisées, auprès d'un élève ou de sa famille, d'un groupe-classe ou d'un établissement. Elles peuvent se faire seconder par le Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par le radicalisme et les extrémismes violents (CAPREV), qui assure des prises en charge individuelles, et par la Direction «Citoyenneté, mémoire et démocratie», qui organise des informations, des formations et des animations, notamment dans les écoles. Dans tous les cas, les équipes mobiles devraient à mon sens intervenir pour rétablir l'ordre dans un établissement: en effet, en cas de menace, il est fondamental de prévoir une réaction et une protection, y compris policière, quand c'est nécessaire.

Mme Clémentine Barzin (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre détermination, pour les initiatives que vous prenez et prendrez afin d'assurer le respect, sous toutes ses formes, des enseignants, et pour votre écoute face aux problématiques d'autocensure.

Le livre rassemble des témoignages sidérants sur la pression islamiste à laquelle un certain nombre d'enseignants sont confrontés aujourd'hui dans des établissements de la Fédération. Comme expliqué dans l'ouvrage, ce n'est toutefois pas une exclusivité francophone. Selon une étude publiée en novembre 2023 en Flandre par le réseau de l'enseignement officiel, le nombre de signalements de propos et de comportements radicaux des élèves est passé de trois ou quatre par an en 2019 à trois ou quatre par jour en 2023.

Objectiver la situation est donc une nécessité préalable et le «*Baromètre du respect*» que vous avez lancé est un pas dans la bonne direction. Afin d'aller plus loin, le groupe MR proposera à notre commission d'organiser des auditions à ce sujet. Je vous remercie pour l'écoute dont vous avez déjà fait preuve et pour votre volontarisme.

1.2 Question de M. Bruno Bauwens, intitulée «État des toilettes dans les écoles»

M. Bruno Bauwens (PTB). – La semaine dernière, dans la presse, la Fondation Roi Baudouin (FRB) a alerté sur l'état des toilettes dans les écoles. Selon elle, la

situation est désespérante. La presse parle de toilettes «sales, bouchées, puantes, dégueulasses».

La FRB, qui fournit des aides depuis dix ans, s'inquiète de constater que la problématique est loin d'être résolue. «La situation reste toujours préoccupante sur le plan de la santé publique. Quand on a lancé le fonds, on pensait en avoir pour deux à trois ans. Mais il y a tellement de questions et de problématiques à régler. On est loin d'avoir réglé la situation, on a encore du boulot pour au moins dix ans», explique Yves Dario, coordinateur du projet «Ne tournons pas autour du pot!», mené à l'initiative de la FRB.

Selon une étude de la FRB, la qualité du petit coin pousse un élève sur deux à ne s'y rendre qu'en dernier recours. Or, «se retenir peut engendrer des infections urinaires» et «des conséquences sur la concentration et la réussite scolaire», souligne encore Yves Dario.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de l'alerte qu'a lancée la FRB concernant l'état des toilettes? Combien d'écoles sont-elles touchées? Avez-vous établi un état des lieux à cet égard? Pouvez-vous nous transmettre ces données? La FRB estime qu'il y en a encore pour dix ans de travaux. Quel plan et quel budget sont-ils prévus pour remédier à ce problème récurrent?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – C'est la ministre-présidente qui est compétente pour les Bâtiments scolaires. Cependant, mon administration soutient effectivement un projet relatif aux sanitaires scolaires.

L'état des toilettes dans les écoles a une influence directe sur le bien-être des élèves. D'ailleurs, à travers la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement s'engage à rénover et à entretenir régulièrement les sanitaires scolaires afin d'y garantir des conditions acceptables d'hygiène et de dignité.

La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient la FRB depuis le lancement du Pacte pour un enseignement d'excellence. Dans ses orientations, le Pacte identifie la qualité des infrastructures scolaires parmi les facteurs clés de l'amélioration du climat scolaire et du bien-être des élèves. Le projet «Ne tournons pas autour du pot!» est soutenu grâce au budget du Pacte d'excellence depuis 2017. Il est également financé grâce au budget du programme prioritaire des travaux (PTT) pour soutenir la rénovation des sanitaires des établissements scolaires de tous les niveaux d'enseignement. Depuis plusieurs années, le Service général des infrastructures scolaires subventionnées (SGISS), l'Administration générale de l'enseignement (AGE) et la FRB collaborent sur cette thématique essentielle.

Ces budgets permettent de sélectionner un plus grand nombre d'écoles pour le projet «Ne tournons pas autour du pot!». Dans le cadre de cette opération, la FRB soutient les établissements qui souhaitent réaliser un projet concret centré

sur l'amélioration de leurs sanitaires. L'accompagnement a pour objectif d'améliorer globalement l'état, l'accès et la gestion des sanitaires par le biais d'une combinaison d'aménagements matériels liés à l'hygiène et au confort, entre autres, et d'actions pédagogiques visant à sensibiliser à l'importance du lieu, aux conditions d'accès et aux règles de respect.

L'enquête «*CLEF-WB*» relative au chantier des bâtiments scolaires a fourni des informations sur l'hygiène, en particulier sur les sanitaires et l'hygiène des mains: 69,4 % des établissements répondants ont des sanitaires en état, 16,1 % d'entre eux ont des sanitaires partiellement en état et 14,5 % d'entre eux ont des sanitaires qui ne sont pas en état; en outre, 59,3 % des répondants ont des sanitaires en nombre suffisant et 20 % n'ont pas suffisamment de sanitaires. Par ailleurs, selon une étude récente, seulement 52 % des élèves utilisent les toilettes chaque fois qu'ils en ont besoin, alors que 39 % préfèrent s'abstenir autant que possible. Ce n'est pas sans raison que le Comité des élèves francophones (CEF), que je rencontrerai bientôt, a classé cette problématique comme prioritaire.

Mon cabinet a participé dernièrement au symposium que le Fonds BYX a organisé à l'occasion de ses dix ans et de la journée mondiale des toilettes. L'événement, soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, a permis de discuter avec les acteurs concernés et d'explorer des solutions innovantes. Il a renforcé notre conviction selon laquelle les problèmes doivent être traités tant sur le plan des infrastructures que sur le plan pédagogique.

Quant à l'aspect budgétaire, plus de 2 millions d'euros ont été dédiés à la rénovation des sanitaires dans les établissements scolaires de tous les niveaux d'enseignement depuis 2017. Cette année, nous avons alloué une nouvelle subvention de 278 000 euros au projet du Fonds BYX. En outre, le PPT couvre cette problématique en continu, depuis plusieurs années, puisque l'un des critères d'accès au programme est la présence de situations contraires à l'hygiène et susceptibles de compromettre la santé des occupants. Ainsi, l'un des objectifs du PPT est de remédier aux sanitaires insalubres, inadaptés ou insuffisants.

Par ailleurs, la circulaire 7602 du 4 juin 2020 a détaillé la procédure d'octroi de subventions exceptionnelles, dans le cadre de la pandémie Covid-19, en faveur des infrastructures sanitaires, se basant sur la procédure en extrême urgence du PPT. Une enveloppe de 25 millions d'euros était destinée à ces subventions. Jusqu'ici, 448 dossiers ont été sélectionnés et l'appel à projets est toujours en cours.

Enfin, le gouvernement s'engage à faire des toilettes scolaires des lieux respectueux et fonctionnels. La présence de sanitaires de qualité est essentielle non seulement pour l'hygiène, mais aussi pour la dignité et le bien-être des élèves. Nous poursuivrons ce travail en collaboration avec le monde scolaire et la FRB afin de répondre durablement à cette problématique.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Madame la Ministre, j’aimerais disposer des chiffres que vous venez de citer. Bien qu’ils restent inquiétants, ils donnent une autre vision de la situation. Ainsi, 39 % des élèves s’abstiennent d’aller aux toilettes à l’école, notamment en raison de l’état de ces dernières.

Vous avez mentionné plusieurs appels à projets et initiatives en cours. Je m’en réjouis. Toutefois, quelle est votre échéance pour régler cette problématique qui dure depuis dix ans? La FRB estime qu’il faudra encore dix ans de travaux pour y parvenir. Je vous invite donc à prendre ce dossier plus au sérieux.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – La question orale de M. Hajib El Hajjaji à M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche, intitulée «Télescope Einstein: une opportunité scientifique», est retirée.

La question orale de Mme Manon Vidal à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Éducation et de l’Enseignement de promotion, intitulée «Réponses au mouvement de grève des enseignants de ce 26 novembre», est retirée.

Voilà qui clôt l’heure des questions et interpellations.

– *L’heure des questions et interpellations se termine le 26 novembre à 1h45.*